

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 14 novembre 2023 à 20h30

Présents : Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, BROCHON Sylviane, BOYER Martine, Mrs FRANCOIS Philippe, KINTING Fabrice, LAVILLONNIERE Alain, GAYOUT Rémi, LEFEBVRE Jean-Claude, PIGEASSOU Philippe,

Absent : JIMENEZ Alexandre

Mme COINEAU Françoise est désignée secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2023 :

L'ensemble des membres du conseil municipal ayant tous reçus par courriel le compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2023, et après rappel des principaux points, Mr le Maire demande d'approuver ce compte rendu.

Conformément à l'article L2121-7 et suivant du code général des collectivités territoriales, Mme Brochon souhaite que l'on précise désormais sur le compte rendu le nom des votants ainsi que l'indication du sens de leurs votes.

Le compte rendu sera modifié.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Recrutement d'agent non titulaire par l'intermédiaire du CDG 24 :

Considérant la possibilité en cas de besoin d'avoir recours à du personnel temporaire mis à disposition par le Centre de Gestion de la Dordogne pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour des missions temporaires, en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant la nécessité de signer une convention dite « convention d'affectation à des missions temporaires » pour la mise en place de ces recrutements ;

Sur le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'affectation à des missions temporaires avec le Centre De Gestion de la Dordogne.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 6 mois :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal, de la nécessité de recruter un agent contractuel dû à un accroissement de travail temporaire, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de six mois, par l'intermédiaire du CDG24.

Mr le Maire propose Mr BORN Y Julien qui a déposé sa candidature en Mairie, pour solliciter un poste en tant qu'adjoint technique.

Après présentation de son profil, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Mr le Maire à signer la demande de mission temporaire via le Centre De

Gestion, pour Mr BORNAY Julien, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 :

Afin de simplifier et d'unifier la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M14 a vocation à être remplacé par le référentiel budgétaire et comptable M57. Toutes les collectivités devront remplacer la nomenclature M14 au profit de la M57 au 1^{er} janvier 2024. L'envoi des documents dématérialisés est rendu obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Mr le Maire à adopter le référentiel M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2024.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5.Acquisition de radars pédagogiques :

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal que de nombreux signalements nous rappellent quotidiennement que la limitation à 50 km/h, dans l'agglomération, n'avait pas de réel impact sur la vitesse des automobilistes et que la présence il y a quelques mois encore d'un radar pédagogique avait un effet non négligeable.

Ce radar étant en panne, et ne pouvant être réparé, il convient pour nous de le renouveler.

Afin de sensibiliser davantage les automobilistes, la commune souhaite en acquérir deux. (Pour les installer, un à l'entrée Nord du bourg juste après le pont, l'autre en lieu et place du précédent).

Par conséquent, Mr Le Maire propose deux devis de deux radars pédagogiques, en proposant de retenir le plus performant dont le montant total pour deux radars pédagogiques solaires s'élève à 3 862.20 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit le devis de l'Entreprise Elan Cité pour un montant de 3 862.20 euros hors taxe.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6.Point sur la réunion « commission chemins et forêts » :

Mr GAYOUT Rémi a réuni la commission « chemins et forêt », le 27 octobre 2023 à la mairie.

Mr KINTING Fabrice et Mr GAYOUT Rémi précisent qu'un état des lieux des chemins communaux a été fait. Il a été constaté que certains chemins sont détériorés et ont besoin d'une remise en état importante.

Par conséquent, les membres du conseil municipal proposent de prévoir une enveloppe budgétaire au titre de l'année 2024, afin de remettre en état les chemins communaux.

7.Mise en place d'un groupe de travail « cimetière » :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal ont été effectués fin septembre, par l'Entreprise DE OLIVEIRA de THIVIERS.

Par conséquent, Mr le Maire propose de pouvoir mettre en place un groupe de travail pour travailler sur la construction d'un columbarium et un jardin du souvenir, comme évoqué à de nombreuses reprises et inscrit au budget.

Ce groupe de travail pourrait être constitué par les membres de la commission communale « Aménagement des espaces publiques ». Cette commission pourrait en même temps travailler à faire des propositions concernant la mise en place d'un règlement intérieur du cimetière ainsi que des propositions sur la tarification et la gestion des concessions.

Le conseil municipal valide cette proposition.

8.Mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) :

Mr le Maire rappelle les modalités de mise en place des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables à réaliser avant le 31 décembre 2023.

Dans un premier temps un petit groupe de conseillers municipaux volontaires rempliront les documents pour ce faire, sur la plateforme de l'agence technique départementale (ISIGEO), puis un conseil municipal arrêté au 4 Décembre 2023.

Après ces propositions seront consultables par les citoyens et enfin débattues lors du prochain conseil communautaire le 14 Décembre 2023.

Le groupe de travail volontaire chargé de préparer ce travail est composé de Mr le Maire, ainsi que de Mrs KINTING Fabrice, GAYOUT Rémi, PIGEAS-SOU Philippe.

9.Mise en place du PCS (plan communal de sauvegarde) :

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal que « le plan communal de sauvegarde » (PCS) est un document obligatoire qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Les collectivités sont confrontées à des risques de toute nature qui peuvent avoir des conséquences graves pour leurs populations. Les communes, au plus près du terrain et des habitants, doivent être préparées à accompagner leurs administrés.

Le Maire doit prendre toutes les mesures destinées à assurer la protection des administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

Ce PCS conformément au courrier reçu de Mr le Préfet doit être réalisé sous deux ans soit avant le 25 Octobre 2025.

Par conséquent, la création d'un groupe de travail est nécessaire pour écrire ce PCS et le proposer à l'approbation du conseil municipal, les volontaires sont les suivants :

Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, BROCHON Sylviane, BOYER Martine et Mrs FRANCOIS Philippe, GAYOUT Rémi.

10.Acquisition de panneaux d'affichage :

L'achat de panneaux d'affichage serait utile pour diffuser des informations municipales diverses (comptes rendus de conseil municipaux, travaux de voirie, événementiels, informations administratives), ainsi que de l'information de la part des associations.

Ces panneaux d'affichages pourraient être implantés dans trois villages au Chatenet, à Puiffe et à Pauliac ainsi que dans le bourg sur la place des Rouchilles.

Ils seraient installés probablement à proximité des points d'apports volontaires.

Mr PIGEASSOU Philippe présente deux devis établis par la société APROBOIS situé au CARS (87) et par l'ESAT situé à CLAIRVIVRE (24).

Après discussion, les membres du conseil municipal souhaitent solliciter d'autres devis, et demander à notre agent municipal s'il est en capacité de les fabriquer en régis en y intégrant des modules étanches pour une face qui pourraient être achetés.

Par conséquent ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

11.Chauffage de la salle des fêtes :

Mr le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 20 décembre 2022, des tarifs pour le chauffage ont dû être instaurés afin de faire face à l'augmentation de l'électricité.

Mr le Maire propose de revoir les tarifs du chauffage ainsi que ses modalités. Il invite la commission « logement et salle des fêtes » à faire des propositions sur des nouveaux tarifs et les nouvelles modalités qui seront votés à la prochaine réunion de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

La secrétaire de séance, COINEAU Françoise.

